
Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Sarre tenue le 2 octobre 2018, à 19 h, à la salle du conseil.

SONT PRÉSENTS :

Maire	Yves Dubé
Conseillers	Louis Côté
	Steve Fontaine
	Richard Mailloux
	Renée Thiboutot
	Réjean Fournier

ABSENCE (S) :

Sébastien Bélisle

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M ^{me}	Isabelle D'Amours	Directrice générale et greffière
M ^{me}	Valérie Schoeneich	Trésorière
M.	Richard Michaud	Directeur des travaux publics
M.	Dave Bélanger	Surintendant des travaux publics
M.	David Poirier	Directeur de l'urbanisme et du développement
M.	Luc Goudreau	Directeur de la prévention des incendies et de la sécurité civile
M ^{me}	Cécile Poirier	Coordonnatrice des loisirs et du sport
Mme	Véronique Bernier-Labonté	Conseillère en communications, ressources humaines et projets
M ^{me}	Valérie Fournier	Adjointe à la direction et assistante-greffière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution no 2018-179

Le maire, Yves Dubé, constatant le quorum, ouvre la séance à 19 h.

Le maire demande à l'assemblée de respecter une minute de silence en mémoire de M. Michel Longpré, décédé le 14 septembre dernier. Monsieur Longpré était pompier à la Ville de La Sarre depuis 42 ans.

Il est proposé par Madame Renée Thiboutot, appuyé par Monsieur Richard Mailloux et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 4 septembre 2018

Résolution no 2018-180

Le procès-verbal de la séance régulière du 4 septembre 2018 ayant été préalablement transmis aux membres du conseil, il est proposé par Monsieur Louis Côté, appuyé par Monsieur Steve Fontaine et résolu que le procès-verbal soit adopté tel que lu.

3. CORRESPONDANCE

3.1 Dépôt et approbation des recommandations du comité Reconnaissance et dons pour différentes demandes d'aide financière et de support matériel

Résolution no 2018-181

ATTENDU la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes adoptée par la Ville de La Sarre le 13 février 2018;

ATTENDU les recommandations du Comité d'analyse pour les demandes reçues;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

D'approuver les demandes suivantes :

- Prêt de tables pour le Gala Excell'Or

4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

4.1 Motion de remerciement et de félicitations pour M. François Gendron

Résolution no 2018-182

ATTENDU la fin de la carrière politique de monsieur François Gendron, qui a décidé de ne pas solliciter un nouveau mandat à titre de député d'Abitibi-Ouest;

ATTENDU le travail consciencieux de celui-ci et son dévouement à l'égard des citoyens du comté d'Abitibi-Ouest pendant 42 ans;

ATTENDU QU'il est le député ayant siégé le plus longtemps à l'Assemblée nationale dans toute l'histoire du Québec, qu'il a dirigé les ministères de la Fonction publique, de l'Éducation, des Ressources naturelles et de l'Agriculture, qu'il a été chef par intérim du Parti québécois ainsi que président de l'Assemblée nationale;

ATTENDU QU'il a accompli beaucoup pour la région et a contribué à la réalisation de plusieurs dossiers pour notre ville et notre communauté;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Louis Côté, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

D'adopter une motion de remerciement et de félicitations pour M. François Gendron.

4.2 Adoption du règlement 17-2018 établissant des règles de régie interne des séances du conseil municipal

Résolution no 2018-183

ATTENDU QUE des modifications ont été apportées à l'appellation de certains services de la Ville de La Sarre;

ATTENDU QUE ces noms apparaissent à l'ordre du jour régulier des séances du conseil municipal, tel que défini dans le règlement établissant les règles de régie interne des séances du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Steve Fontaine;

D'adopter le règlement 17-2018 modifiant le règlement établissant les règles de régie interne des séances du conseil municipal.

4.3 Adoption du règlement 18-2018 modifiant le règlement sur l'éthique et les règles de conduite des employés de la Ville de La Sarre

Résolution no 2018-184

ATTENDU les récentes modifications apportées par la Loi 155 à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

ATTENDU QUE la Ville souhaite mieux définir et encadrer certaines règles relatives à l'éthique et à la conduite de ses employés;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Richard Mailloux, appuyée par Monsieur Louis Côté;

D'adopter le règlement 18-2018 modifiant le règlement sur l'éthique et les règles de conduite des employés de la Ville de La Sarre.

4.4 Adoption du règlement 19-2018 modifiant le règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics

Résolution no 2018-185

ATTENDU QUE le projet de loi C-45 Loi concernant le cannabis et modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, le Code criminel et d'autres lois a été sanctionné le 21 juin 2018 et qu'il entrera en vigueur le 17 octobre 2018;

ATTENDU QUE le projet de loi 157 Loi constituant la Société québécoise du cannabis, édictant la Loi encadrant le cannabis, et modifiant diverses dispositions en matière de sécurité routière a été adopté le 12 juin 2018 et dont certaines dispositions entreront en vigueur le 17 octobre 2018;

ATTENDU QUE les membres du conseil souhaitent adopter des règles encadrant la consommation de cannabis dans les lieux publics;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance antérieure de ce conseil tenue le 4 septembre 2018;

ATTENDU QUE lors de cette même séance, un projet de règlement a été déposé;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Steve Fontaine;

D'adopter le règlement no 19-2018 modifiant le règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics.

4.5 Renouvellement de l'entente - Participation financière au programme de supplément au loyer (privé)

Résolution no 2018-186

ATTENDU QUE l'entente de gestion du supplément au loyer intervenue entre l'Office municipal d'habitation de La Sarre, la Société d'habitation du Québec et la Ville de La Sarre, arrive à échéance le 31 décembre 2018 et peut être renouvelée pour une autre période de cinq ans;

ATTENDU QUE cette entente comprend l'annexe suivante :

No entente	Programme client	Volet	Année prog.	Nbre unités
1079	PSL Régulier	Locatif privé	1993	9

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Richard Mailloux, appuyée par Monsieur Louis Côté;

QUE la Ville de La Sarre accepte de renouveler ladite entente pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023;

QUE la Ville de La Sarre confirme sa participation financière.

4.6 Renouvellement de l'entente - Participation financière au programme de supplément au loyer (Accès logis)

Résolution no 2018-187

ATTENDU QUE l'entente de gestion du supplément au loyer intervenue entre l'Office municipal d'habitation de La Sarre, la Société d'habitation du Québec et la Ville de La Sarre, arrive à échéance le 28 février 2019 et peut être renouvelée pour une autre période de quatre ans et un mois;

ATTENDU QUE cette entente comprend l'annexe suivante :

No entente	Programme client	Volet	Année prog.	Nbre unités
8189	AccèsLogis	Volet 3	2010	12

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Louis Côté;

QUE la Ville de La Sarre accepte de renouveler ladite entente pour la période du 1^{er} mars 2019 au 31 mars 2023;

QUE la Ville de La Sarre confirme sa participation financière.

4.7 Suivi de l'étude sur le transport adapté sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest

Résolution no 2018-188

ATTENDU QUE certains scénarios retenus dans l'étude sur le transport adapté ne sont plus possibles pour l'instant, entre autres la gestion de la flotte de véhicules et la relocalisation des services de transport adapté à l'hôtel de ville, du fait de la réfection de des bureaux administratifs de l'hôtel de ville;

ATTENDU QUE cette situation remet ainsi en cause le modèle d'affaires proposé dans l'étude sur le transport adapté;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Steve Fontaine;

QUE la Ville de La Sarre souhaite maintenir le statu quo quant à la situation actuelle.

4.8 Autorisation de circuler - Défilé Jour du souvenir

Résolution no 2018-189

ATTENDU la demande du Corps de cadets 2788 pour un défilé lors d'une activité commémorative à l'occasion du Jour du souvenir le 11 novembre 2018;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Louis Côté, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

D'autoriser la tenue d'un défilé militaire à partir du terrain de tennis de la Cité étudiante Polyno vers le monument commémoratif du kiosque d'information touristique situé au 600, rue Principale, le 11 novembre, de 10 h à 12 h.

4.9 Autorisation de tenue d'événement - Guignolée des médias

Résolution no 2018-190

CONSIDÉRANT la tenue annuelle de la levée de fonds de La Guignolée, le 6 décembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE cette collecte implique de ralentir la circulation à certaines intersections, dont 2^e Rue Est/3^e Avenue Est, 2^e Rue Est/12^e Avenue Est, rue Principale/9^e Avenue Est;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire soutenir et participer à cette cause;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Steve Fontaine;

D'autoriser la collecte de fonds de La Guignolée le 6 décembre prochain, aux intersections ci-haut mentionnées.

5. TRÉSORERIE

5.1 Acquisition du logiciel Gestion des constats financé par le fonds de roulement

Résolution no 2018-191

ATTENDU QUE le logiciel actuel pour la gestion des infractions ne répond plus à nos besoins;

ATTENDU QU'il n'existe que deux fournisseurs pour ce type de logiciel et que la plupart des municipalités utilisent le logiciel de gestion des infractions d'Acceo Solutions;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

De procéder à l'acquisition du logiciel de gestion des constats par Acceo Solutions inc.;

D'autoriser l'assistante-greffière, Mme Valérie Fournier, à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document utile et nécessaire à la présente.

5.2 Liste des comptes à payer

Résolution no 2018-192

Il est proposé par Monsieur Louis Côté, appuyé par Monsieur Richard Mailloux et résolu que soit approuvée pour paiement la liste des comptes payés et à payer au 28 septembre 2018, au montant de 638 711,38 \$ \$.

7. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Demande de dérogation mineure : 666, Route 393 Nord

Résolution no 2018-193

ATTENDU la demande de dérogation mineure du propriétaire du 666, route 393 Nord pour un projet de lotissement du terrain actuel en trois parties distinctes, dont les frontages seraient inférieurs aux 61 mètres prescrits par le règlement de lotissement, soit un lot de 36,5 mètres de largeur et deux lots de 57,9 mètres de largeur;

ATTENDU QUE le terrain comprend actuellement une résidence et un atelier commercial et que l'emplacement de l'atelier ne permet pas de séparer le terrain plus de 36,5 mètres de largeur;

ATTENDU QUE l'espace résiduel est suffisant pour la construction d'une résidence supplémentaire;

ATTENDU QUE le demandeur devra aussi faire une demande à la CPTAQ;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Louis Côté;

D'accepter cette demande de dérogation mineure;

D'autoriser la directrice générale et greffière, Mme Isabelle D'Amours, à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document utile et nécessaire à la présente.

7.2 Demande de dérogation mineure : 62, Demers Ouest

Résolution no 2018-194

ATTENDU QUE le propriétaire du 62, Demers Ouest souhaite obtenir une dérogation mineure pour la marge latérale est de la maison, qui est de 1,34 mètre alors que le règlement de zonage exige une distance minimale de 1,5 mètre pour un mur avec ouverture;

ATTENDU QUE la situation est en place depuis 1984 et que la situation n'a jamais fait l'objet d'aucune plainte;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Louis Côté;

D'accepter cette demande de dérogation mineure;

D'autoriser la directrice générale et greffière, Mme Isabelle D'Amours, à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document utile et nécessaire à la présente.

7.3 Dérogation mineure : 302, Carré Centre-Ville

Résolution no 2018-195

ATTENDU QUE le propriétaire du 302, Carré Centre-Ville souhaite obtenir une dérogation mineure pour un garage dont la marge latérale (sud) est de seulement 0,27 mètre à ciel ouvert alors que le règlement de zonage exige une marge de 0,6 mètre;

ATTENDU QUE le garage est en place depuis de nombreuses années et que la situation n'a jamais causé d'inconvénient au voisinage;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

D'accepter cette demande de dérogation mineure;

D'autoriser la directrice générale et greffière, Mme Isabelle D'Amours, à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document utile et nécessaire à la présente.

7.4 Projet de servitude en faveur de Pétrole Alcasyna pour stationnement A&W

Résolution no 2018-196

ATTENDU QUE l'usage d'une partie de la ruelle identifiée par le lot 3 741 391 est nécessaire à l'exploitation des activités commerciales sur les lots 3 542 482 et 3 542 491 tel que présentation dans le plan d'implantation;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Richard Mailloux, appuyée par Monsieur Louis Côté;

D'accepter de consentir à une servitude d'utilité publique sur une partie du lot 3 741 391 en contrepartie d'une somme monétaire évaluée selon des critères objectifs;

D'autoriser la directrice générale et greffière, Mme Isabelle D'Amours, à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document utile et nécessaire à la présente.

7.5 Modification de servitude d'utilité A&W (résolution 2018-141)

Résolution no 2018-197

ATTENDU QUE la servitude no 246 848 a été modifiée en juin dernier par la résolution 2018-141;

ATTENDU QUE suivant la réception du certificat d'implantation préliminaire, il s'avère que les travaux de modifications de servitudes ont affectés une partie du lot 3 542 483 acquise par Alcasyna, en plus de l'assiette de la servitude actuelle sur le lot 3 542 482;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Steve Fontaine;

D'approuver la modification de la servitude no 246 848, et ce, conformément au certificat d'implantation ajoutant ainsi une lisière du lot 3 542 483;

D'autoriser la directrice générale et greffière, Madame Isabelle D'Amours, à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document utile et nécessaire à la présente.

7.6 Adoption du règlement modifiant le zonage pour agrandir la zone CA-9

Résolution no 2018-198

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de La Sarre désire amender le règlement de zonage présentement en vigueur, afin d'agrandir la superficie de la zone CA-9;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

D'adopter le règlement no 15-2018 amendant le règlement de zonage afin de modifier les limites et agrandir la superficie de la zone CA-9.

7.7 Rapport des permis de construction/rénovation

Le directeur de l'urbanisme de la Ville de La Sarre présente le rapport sommaire des permis de construction/rénovation émis au cours du mois de septembre 2018. Ceux-ci sont au nombre de 41 pour des travaux d'une valeur de 487 274,00 \$. Le montant total des permis émis s'élève à 1 664,36 \$.

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 Signataire pour demande au Centre de service du territoire public

Résolution no 2018-199

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports désire se désister du bail d'exploitation exclusif BEX 535 à la fin de son terme le 10 décembre 2018;

ATTENDU QUE la Ville possède depuis plusieurs années une réserve d'environ 23 497 tonnes métriques de gravier sur le site de ce bail exclusif;

ATTENDU QUE cette demande de changement de statut au niveau du bail fait en sorte que la Ville doit demander un bail de location pour elle-même avant la fin du terme du BEX 535, à

défaut de quoi elle perdra cette réserve;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Louis Côté, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

QUE la Ville de La Sarre formule une demande d'utilisation du territoire public au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles afin de maintenir ses réserves de MG20 et MG56 sans devoir payer à nouveau les redevances gouvernementales sur ce site, par le biais d'un BNE (bail non exclusif);

QUE la Ville autorise le directeur des travaux publics, M. Richard Michaud, à procéder à cette demande et à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document utile et nécessaire à la présente.

8.2 Dépôt demande entretien préventif tronçon G35 issu du plan d'intervention en infrastructure routières locales MRC Abitibi Ouest.

Résolution no 2018-200

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC d'Abitibi-Ouest a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (ministère);

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre désire présenter une demande d'aide financière au ministère pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du ministère;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

QUE la Ville de La Sarre autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

9. LOISIRS ET SPORT

9.1 Demande d'aide financière - Programme de soutien aux politiques familiales municipales

Résolution no 2018-201

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre a présenté en 2018-2019 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales en 2018-2019;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Steve Fontaine;

D'autoriser madame Cécile Poirier, directrice du Service du loisir, du sport et de la vie communautaire, à signer au nom de la Ville de La Sarre tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2018-2019;

De confirmer que monsieur Sébastien Belisle est l' élu responsable des questions familiales.

10. CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

10.1 Motion de remerciement à la Ville de Gatineau pour la Triennale en métiers d'art et prix Coup de coeur du public

Résolution no 2018-202

ATTENDU le succès de la 2^e édition de la Triennale en métiers d'art;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Steve Fontaine;

QUE soit adoptée une motion de remerciement à la Ville de Gatineau pour sa collaboration;

QUE la Ville de La Sarre félicite Mme Christel Bergeron, qui a remporté le Prix Coup de coeur du public pour son oeuvre Incantation.

11. PRÉVENTION DES INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE

11.1 Besoins de formation 2019 - pompiers

Résolution no 2018-203

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre, pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire, prévoit la formation de six (6) pompiers pour le programme Pompier I, trois (3) opérateurs de véhicule d'élévation et huit (8) pour la désincarcération au cours de la prochaine année;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC d'Abitibi-Ouest en conformité avec l'article 6 du Programme;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Richard Mailloux, appuyée par Monsieur Louis Côté;

De présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC d'Abitibi-Ouest.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Monsieur Réal Bélanger se plaint du problème d'eau de surface. La Ville précise que les récentes précipitations abondantes causent quelques problématiques, et que celles-ci doivent être traitées selon les priorités.

Madame Diane Aubin demande si la chaussée face à la salle Desjardins sera bientôt réparée. Monsieur Richard Michaud, directeur des travaux publics, précise que c'est la Cité étudiante Polyno qui, suite à la réfection de son service d'égout, se chargera de refaire le pavage de la chaussée à cet endroit, ce qui devrait être effectué cette semaine.

Madame Aubin se plaint du manque de stationnement près de la salle des Chevaliers de Colomb. La Ville est au fait de la situation et tente de trouver une solution à cette problématique.

Monsieur Rosaire Rousseau désire discuter d'un problème particulier à sa propriété située sur la 6^e Avenue Ouest. Le directeur des Travaux publics l'invite à venir le rencontrer pour en discuter.

Finalement, Monsieur Jean-Baptiste Fournier aimerait un bilan des montants investis dans le Festival équestre et rodéo professionnels. Il demande aussi si la Ville a économisé beaucoup en s'occupant elle-même de l'entretien des fleurs. Les détails seront communiqués à la prochaine séance du conseil municipal.

Yves Dubé
Maire

Isabelle D'Amours
Directrice générale et greffière